

Procès-verbal de la séance publique tenue le 12 septembre 2022 à 19 h au Centre social Langelier situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Mesdames Christiane Meilleur, membre
 Sylvie Lebel, membre
 Messieurs André Goyette, membre
 Jean-Marc Goudreault, membre

Officier municipal Monsieur Jean-Sébastien Poirier, DG adjoint et greffier

Madame Guylaine Beaudin agit à titre de secrétaire.

Assistance : 25 personnes présentes.

1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER

Le président procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette rencontre.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault
APPUYÉ PAR madame Christine Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout de sujets au point divers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
4. Suivi au procès-verbal du 6 juin 2022 :
 - 4.1. Projets à soumettre au budget « Citoyens en action »
5. Projets 2022 réalisés et à venir
6. Projets au budget 2023 :
 - 6.1. Projet parc de la plage La Croche et ancien bureau municipal
 - 6.2. Projet halte routière
 - 6.3. Projet terrassement au Centre social Langelier
 - 6.4. Projets proposés par le milieu
7. Suivi dossier desserte Internet haute vitesse par Solutions Ambra

8. Bilan de la fête familiale de La Croche tenue le 30 juillet
9. Divers
10. Période de questions
11. Prochaine rencontre
12. Fin de la rencontre

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette
APPUYÉ PAR madame Sylvie Lebel

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 6 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022

Monsieur Clément Dubé fait un bref survol du procès-verbal du 6 juin 2022 pour le bénéfice de l'assistance.

4.1 PROJETS À SOUMETTE AU BUDGET « CITOYENS EN ACTION »

Monsieur Dubé explique en quoi consiste le projet citoyens en action et que pour l'instant aucun n'a été soumis pour le secteur de La Croche; la date limite est le 30 septembre 2022. Lors de la rencontre du 6 juin dernier, la personne responsable, madame Kim Poirier conseillère en développement économique, au service de développement économique et forestier (SDÉF), était présente pour nous renseigner. Un atelier participatif très intéressant a eu lieu, permettant à l'assistance d'émettre des suggestions selon diverses situations soumises.

Monsieur Jean-Sébastien Poirier précise qu'une enveloppe budgétaire globale de 100 000 \$ est disponible. Il peut s'agir d'un seul projet ou de plusieurs de moindre envergure. L'étude des projets sera faite par le conseil municipal, qui est prêt à déboursier un peu plus que la somme allouée si un projet tient vraiment à cœur aux citoyens. Une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ est également disponible pour les jeunes de 14 à 25 ans, afin d'avoir plus d'activités culturelles et communautaires pour leur groupe d'âge. Un jeune a déjà soumis un projet qui a été exécuté, soit un événement «Epic Game»; il s'agit d'un jeu de rôle, où les participants incarnent un personnage dans un univers distinct. Monsieur Poirier précise que ces montants proviennent entièrement de l'Entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité, conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Cela n'est donc pas prélevé des taxes perçues auprès de la population. Pour plus d'information ou soumettre un projet, les gens peuvent téléphoner à Madame Poirier au SDÉF. Parfois un projet peut être réalisé via un autre budget ou programme.

Monsieur Jean-Marc Goudreault indique qu'il y a des critères à respecter. Monsieur Dubé précise que les projets soumis doivent desservir la population en général, ne pas nécessiter d'embauche de personnel et avoir une durée de vie d'au moins 5 ans.

5. PROJETS 2022 RÉALISÉS ET À VENIR

Madame Sylvie Lebel détaille les travaux effectués au secteur La Croche :

- 40 000 \$ de pavage;
- 7 000 \$ de lignage de chaussée;
- 4 000 \$ pour les fossés et accotements;
- Entre 60 à 70 000 \$ pour les glissières de sécurité à quatre endroits au rang Ouest;
- 20 000 \$ pour le ponceau au rang Est côté Nord (inspection pour le budget 2023 si nécessaire);
- Le loyer du Centre social a été rénové et est maintenant loué;
- Le déneigement a été fait par Ville de La Tuque;
- Le plan du programme PIIRL a été déposé au ministère des Transports (Auscultation des chemins et des installations souterraines).

Monsieur Poirier explique que le PIIRL est le plan d'intervention en infrastructures routières locales, du ministère des Transports, qui consiste à remettre une somme importante aux municipalités pour l'entretien de toutes leurs infrastructures. Pour accéder à ce programme, la Ville devait préparer un plan d'intervention en infrastructures routières pour cibler les problématiques selon une échelle de priorité, d'où l'auscultation des routes. C'est une somme importante allouée par le ministère, pour y avoir droit les travaux doivent obligatoirement être exécutés selon l'ordre établi en commençant par les plus urgents. La Ville n'a que 10% du montant à déboursier ce qui permettra d'effectuer beaucoup plus de travaux.

Monsieur Goudreault détaille les travaux effectués au rang Beaumont :

- 30 000 \$ de pavage;
- 2 000 \$ de lignage de chaussée;
- 10 000 \$ pour les fossés et accotements;
- 2 000 \$ en débroussaillage.

Il demande si la somme pour les fossés et accotements comprend l'endroit où il y a eu un éboulis, car la situation demeure très précaire. On lui répond que oui mais que d'autres interventions sont prévues.

6. PROJETS AU BUDGET 2023 :

Monsieur Dubé indique qu'il a fait plusieurs demandes et recommandations au conseil municipal, entre autre celles détaillées aux points suivants.

6.1 Projet parc de la plage La Croche et ancien bureau municipal

L'an prochain l'appellation « Camping de La Croche » ne sera plus utilisée, le site sera considéré comme un parc, soit le « Parc de la plage de La Croche ». Les gens pourront y faire une halte de passage de courte durée de 2 à 3 jours. Il y a eu des discussions pour la conversion de l'ancienne bâtisse du bureau municipal. Elle pourrait être reconvertie en petit dépanneur avec casse-croûte, du type de Pro-Nature chez Jean-Guy Gauvin. Il y a des pourparlers avec les dirigeants de la zec La Croche pour y déplacer le poste, ce qui centraliserait tous les services au même endroit. Si tout va bien cela pourrait être mis en service en 2023.

Monsieur André Mercure demande si ce sera géré par la Ville?

Monsieur René Mercure demande ce qu'il adviendra si ce n'est pas rentable. Il ne serait pas d'accord qu'on puise l'argent dans le surplus budgétaire du secteur La Croche. Est-ce qu'une étude de marché a été faite ?

Monsieur Dubé indique que la Ville ne ferait aucune gérance dans ce projet et aucun argent du surplus budgétaire de La Croche ne sera prélevé, cela s'autofinancerait. Tant qu'il n'y aura pas un

projet qui convient à toute la population, aucun argent ne sera puisé dans le surplus budgétaire. Il y a des budgets disponibles via le SDEF qui sont prévus pour ce genre de projets.

Monsieur Poirier mentionne que la bâtisse est fermée depuis 2018 et qu'on ne veut pas la démolir, mais lui redonner une seconde vie. Ce n'est pas à la Ville d'administrer ce genre de commerce, par contre la municipalité via le SDEF, a la possibilité d'appuyer ce type d'initiative, il y a des programmes qui permettent d'obtenir des subventions. Au Lac-Édouard où une coopérative a été créée, au début ils ne faisaient que des ventes en consigne, maintenant ils ont même un poste d'essence et cela fonctionne très bien. Le but aujourd'hui et d'annoncer le projet à la population, pour savoir si une personne est intéressée à partir un commerce, possiblement en partenariat avec la zec La Croche. Une étude de marché a également été faite.

Madame Pascale Villeneuve demande, pour l'instant si ce n'est qu'une idée de projet, pour qu'il soit réalisé il doit y avoir une personne intéressée. Elle demande à qui se réfère-t-on pour avoir des informations.

Monsieur Nicolas Faust demande si une annonce va être faite à ce sujet ?

Monsieur Dubé indique que dans un premier temps, la Ville offre la possibilité aux personnes intéressées de partir le projet à leur compte, sous cette forme ou une autre. Si personne ne se manifeste, à ce moment-là un comité pourra être formé pour échafauder un projet. Cela pourrait être une coopérative ayant de 4 à 8 administrateurs avec des cartes pour les membres. Lui-même est intéressé à s'impliquer, cela cheminera étape par étape. L'annonce peut être faite par l'envoi d'une circulaire.

Monsieur Poirier ajoute que la Ville est prête à offrir son soutien pour que le projet se concrétise, mais il doit y avoir quelqu'un qui se manifeste. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec monsieur Dubé pour avoir plus d'information.

6.2 Projet halte routière

Monsieur Dubé avait déjà soumis à la Ville un projet de halte routière sur son terrain sur la rue Principale à proximité du pont. Cela ne s'est pas concrétisé dans le temps, il a soumis son projet à la directrice adjointe du SDEF, madame Julie Noël, qui a l'a trouvé intéressant; au printemps la Ville a d'ailleurs alloué une somme de 25 000 \$. Étant en conflit d'intérêt en raison de son poste de conseiller, il a fait don de son terrain à la municipalité. Il y aura trois tables de pique-nique avec un abri ainsi que deux toilettes chimiques. Le projet se réalisera en 2023.

6.3 Projet terrassement au Centre social Langelier

Le conseiller a fait la demande pour que le terrassement devant le Centre social Langelier soit rafraîchi, le conseil municipal l'a acceptée. Cela se fera en 2023. Les panneaux historiques seront également restaurés.

6.4 Projets proposés par le milieu

Monsieur Dubé indique que le conseil municipal est en préparation pour le budget 2023, si les gens ont des idées ou suggestions à faire, c'est le temps de les soumettre.

Monsieur Poirier mentionne que la Ville apprécie avoir le pouls des citoyens, connaître leurs attentes et besoins pour leur milieu; si quelqu'un a des demandes il peut les transmettre au conseil municipal en passant par le conseiller du secteur. Il demande à l'assistance s'il y a un investissement en infrastructure dont le milieu aurait besoin.

Madame Villeneuve souligne le fait qu'il n'y a aucun module de jeux pour les jeunes enfants. À une précédente rencontre une jeune maman avait également souligné ce fait. Elle a une enfant de trois ans et les équipements dans le parc conviennent seulement aux plus grands. Ce serait bien d'avoir

des jeux d'eau ou une glissade par exemple. Son conjoint dit qu'ils sont allés à la plage au Lac-Édouard et le module de jeu était parfait pour son groupe d'âge.

Monsieur Dubé indique qu'il va regarder ça, il y aurait un emplacement de 20-25 pieds qui serait disponible pour installer un nouveau module de jeu.

Monsieur Poirier en a pris bonne note.

7. SUIVI DOSSIER DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE PAR SOLUTIONS AMBRA

Concernant l'internet haute vitesse, monsieur Dubé mentionne que la tour sera installée au village vers le mois décembre. Le service sera diffusé par micro-onde au courant de l'année 2023.

Monsieur René Mercure indique qu'il a vérifié sur le site de la compagnie Ambra, pour La Tuque, le Lac-aux-Brochets et le site du rang Beaumont où la tour sera érigée, ce n'est même pas défriché.

Monsieur Poirier indique que finalement il n'y aura pas de tour au rang Beaumont et que le site de la compagnie Ambra n'est peut-être pas très à jour. Le service au Lac-aux-Brochets est activé depuis la mi-août. Des pourparlers ont eu lieu avec des propriétaires, il y avait deux endroits ciblés pour y installer les tours. Finalement il a été décidé qu'elles seraient érigées sur des terrains appartenant à la Ville. Les tours qui sont déjà préassemblées à la réception, s'installent rapidement. Le service pourra être disponible l'an prochain. Dans les projets « Brancher pour innover » et « Québec branché », il y a deux compagnies qui ont été annoncées par le gouvernement pour desservir l'ensemble des résidents permanents du Québec, soit Xplornet et Henry. La municipalité du Lac-Édouard et le secteur Sud de la ville (Lac-à-Beauce) sont déjà raccordés.

Monsieur Dubé a entendu qu'il y aurait une entente prise avec la compagnie WestRock pour installer une tour sur un terrain leur appartenant, ce qui permettrait la diffusion d'internet haute vitesse au rang Beaumont.

Madame Guylaine Beaudin demande si la tour du village permettra le service jusqu'au bout des rangs Est et Ouest. Elle demande également si les résidents du Lac-Édouard, qui reçoivent les trois services de la compagnie Henry, sont satisfaits et si le service téléphonique est interrompu lorsqu'il y a une panne de courant.

Monsieur André Goyette demande s'il y aura un bris de service lors du raccordement du nouveau branchement. Il ajoute que la compagnie Xittel va perdre tous ses clients.

Monsieur Poirier répond que les résidences éloignées qui ne pourront obtenir le service, auront la possibilité d'obtenir celui de Starlink à un prix compétitif. Pour ce qui concerne la compagnie Henry, le service est excellent et effectivement le téléphone ne fonctionne pas lors d'une panne de courant. Il n'y aura pas de bris de service lors du nouveau raccordement. En ayant plusieurs compagnies implantées cela permettra aux citoyens d'avoir des prix concurrentiels.

Monsieur Dubé ajoute que le gouvernement paiera la différence de prix pour ceux qui seront raccordés avec Starlink. Ce sera donc 100 \$ par mois au lieu de 140 \$. De plus, d'ici 1 an ou 2 des équipements permettant d'obtenir le réseau cellulaire, pourront se raccorder aux tours existantes.

Madame Villeneuve qui demeure au rang Est, a actuellement le service de la compagnie Starlink. Elle a téléphoné au gouvernement et on lui a indiqué qu'elle obtiendrait un remboursement pour l'installation qui coûte environ 700 \$ et le surplus payé. L'internet est très rapide, ils ont activé leur téléphone via wifi et ils ont également accès à la télévision, sans frais supplémentaires.

Monsieur Michel Rho qui demeure à Rapide-Blanc-Station, mentionne qu'il a reçu un avis du gouvernement mentionnant que le service internet haute-vitesse sera disponible via la compagnie Starlink.

8. BILAN DE LA FÊTE FAMILIALE DE LA CROCHE TENUE LE 30 JUILLET

Monsieur Dubé indique que la journée familiale à la plage de La Croche s'est très bien déroulée. C'était une belle fête et il remercie la Ville pour le budget alloué pour l'organisation. Il remercie également les nombreux bénévoles, ainsi que le comité de la Commission des Loisirs Langelier, sans oublier les généreux commanditaires. Beaucoup de gens l'ont approché pour lui faire part de leur appréciation et leur souhait que l'activité revienne à chaque année.

Monsieur Normand Therrien lit la lettre de remerciements qui sera envoyée aux commanditaires.

Madame Meilleur a trouvé la journée super agréable avec de belles activités pour les enfants. Elle a juste un petit bémol, elle suggère pour les années futures, qu'il y ait des jeux pour les personnes plus âgées, par exemple, des jeux de fer, de pétanque ou de poches.

Monsieur Dubé en prend bonne note.

Monsieur Poirier a apprécié la générosité des commanditaires et l'implication du comité des loisirs et des bénévoles. La Ville est toujours prête à s'impliquer financièrement ainsi qu'au niveau du matériel et du personnel, mais cela prend des bénévoles en appui à l'organisation et au bon déroulement. Il tient à nommer la liste de tous les commanditaires qui ont contribué au succès de cette journée.

Monsieur André Mercure félicite les organisateurs pour cette belle journée. À son avis il n'y a qu'un petit point négatif, il faudrait prévoir une alimentation d'eau plus importante, cela ne suffisait pas à la demande.

Monsieur Dubé indique que la problématique survenue a été causée par l'utilisation de la machine à bulle. Le technicien n'avait pas le bon boyau d'alimentation, ce qui a considérablement fait baisser la pression.

Monsieur Goudreault demande s'il était possible de s'alimenter en eau dans la rivière. Monsieur Therrien indique que cela prendrait un système de pompe.

Madame Villeneuve a bien aimé son expérience et indique que l'an prochain, leur implication via leur compagnie Méandres Haute-Mauricie, sera mieux organisée. Elle s'informe pour renseigner sa clientèle, si l'an prochain le camping va être autorisé à la plage de La Croche.

Monsieur Poirier indique qu'il sera possible de faire une halte de passage de 2-3 jours, ce sera toujours gratuit. Dorénavant, ce ne sera plus considéré en tant que camping à temps plein, mais en tant que parc. Il y a déjà des campings à La Tuque et la Ville ne veut pas les concurrencer.

Les gens de passage pourront profiter des commerces sur place, souligne monsieur Dubé.

9. DIVERS

- a) Monsieur Goyette indique que le bac vert aux boîtes postales communautaires est toujours plein, que cela dégage des mauvaises odeurs et attire les mouches. Si personne ne le place en bordure du chemin, il n'est pas vidé lors des collectes. Il demande l'avis de l'assistance, ce qu'ils en pensent si on l'enlevait. Les gens sont parfaitement d'accord et indiquent qu'on pourrait aussi ôter le bac bleu. Pour l'instant on va enlever le vert seulement.
- b) Madame Linda Fortin qui demeure au 928, chemin de la rivière-Croche, dit que leurs voisins, Luc et Sylvain Laferrière, ont fermé leur garage à La Tuque et qu'ils font de la mécanique commerciale chez eux; ils font aussi la fabrication de pièces automobiles. Elle fait écouter un enregistrement sur son téléphone, sur lequel on entend un fort bruit d'une meuleuse à plein régime. Elle dit qu'elle entend ça pendant toute la journée, à la semaine longue, parfois même

le samedi et dimanche. Bientôt elle prendra sa retraite et ne veut pas être importunée tout le temps de la sorte.

Monsieur Poirier va prendre des informations et lui donner un suivi. Madame Fortin avait déjà fait une plainte à Info-Service l'an passé et cette année. La secrétaire transmettra les informations à monsieur Poirier.

- c) Monsieur Nicolas Faust dit qu'il y a un engouement pour la campagne, la preuve il est parti de Montréal pour s'établir à La Croche. Il demande à qui appartient la plage qui est au km 1 au bout du rang Est. Des personnes se rendent en véhicule sur la plage et certains s'installent là tout l'été. Il craint que cela attire de plus en gens étant donné qu'ils n'ont pas de taxes ni rien à payer et qu'ils voient les autres le faire. De plus, n'ayant pas d'installation septique, il y a des kleenex qui traînent un peu partout ce qui n'est pas hygiénique. On voit sur place les vestiges d'un ancien terrain de camping. Est-ce que la Ville est consciente du phénomène qui ne fera que s'accroître. D'un autre côté ils veulent développer leur compagnie Méandres Haute-Mauricie. Ils ont fait la demande au ministère pour avoir la permission d'exploiter ce terrain. Ils seraient prêts à investir, à l'aménager, l'entretenir et faire des installations septiques. Le ministère leur a répondu que c'est la Ville de La Tuque qui freinait le projet, qu'ils veulent que le site demeure public. Il aimerait que la Ville étudie ce dossier pour en arriver à une entente. Ils ne veulent pas investir de l'argent et que les gens en motocross aillent tout détruire leur travail.

Monsieur Poirier se penchera sur ce dossier et communiquera avec eux pour leur donner un suivi.

Monsieur André Mercure indique que la plage était au ministère, mais à l'époque le terrain était utilisé par le cultivateur, monsieur Fred Olschinski. Il faudrait vérifier à qui appartient le champ.

- d) Monsieur Michel Rho est président du comité de citoyens de Rapide-Blanc-Station. Ils ont un problème de circulation dans le village. Il y a beaucoup de transport qui se fait avec les chantiers d'Hydro-Québec, car les camions ne peuvent pas passer sur le barrage de la Trenche. Il y a aussi des camions de bois sur la route 26 qui passent dans le village. Les vannes prennent de la vitesse pour monter la côte, il y a également les nombreux VTT qui roulent très vite. Tout ce trafic engendre des nuages de poussière qui se propagent partout avec le vent. C'est dangereux car la visibilité est considérablement réduite. Les citoyens aimeraient qu'on installe un panneau de limitation de vitesse ainsi qu'un arrêt de chaque côté. Le chemin de 1.3 km appartient au ministère, mais il demande s'il était possible de recevoir une subvention pour le faire arranger et ajouter du concassé.

Monsieur Poirier prendra ses coordonnées à la fin de la rencontre et le mettra en contact avec la personne ressource à la Ville. Il y a trois programmes disponibles pour les secteurs sur le domaine de l'état. Les associations peuvent demander une subvention pour réparer un chemin, faire du rechargement ou un remplacement de ponceau par exemple.

9.1 MOT DU PRÉSIDENT

Il a discuté avec le maire et ils considèrent important de féliciter les actes de bravoures et les belles réalisations des citoyens. Les deux filles de monsieur David Boulianne se sont classées au cinquième rang dans le concours équestre à Sorel. Cette semaine il est allé au garage Harnois et les dirigeants ont organisé une rencontre Teams entre toutes les filiales pour féliciter leurs employés de La Tuque, qui n'avaient eu aucun accident au cours de la dernière année. Il en a profiter pour les féliciter.

Samedi dernier a eu lieu la clinique d'ajustement des armes à feu dans le cadre du festival de chasse, suivi d'une compétition de tirs le dimanche. Le 29 octobre de 13 h à 17 h, il y aura une journée d'activités, dont le mesurage de panaches et la remise des prix.

La présidente du comité des loisirs, madame Carolynne Cunningham, qui n'a pas pu assister à la rencontre ce soir, indique que dans le cadre du gâteau latuquois, il y aura réception des denrées non

périssables et des dons pour les lots à gagner, ici au Centre social Langelier. L'an passé ils ont procédé ainsi et cela a bien fonctionné.

Le conseiller a reçu une suggestion de madame Sylvie Caron, soit d'organiser une activité pour finir ou débiter la nouvelle l'année. Il pourrait y avoir un tournoi de ballon balai et une soirée organisé en collaboration avec le comité des loisirs.

Il aimerait instaurer des rencontres amicales entre citoyens, par exemple le vendredi soir, selon une fréquence hebdomadaire ou mensuelle. Cela pourrait commencer en janvier après la période des Fêtes. Il demande leur avis à l'assistance. Ils manifestent leur intérêt pour une rencontre mensuelle pour débiter. Monsieur Poirier indique que cela pourrait être des rencontres lors de matchs ou autres événements sportifs. Il y a un téléviseur sur place et la secrétaire mentionne qu'on peut faire activer le branchement de Shaw Direct qui est déjà installé. On demande de quelle façon les citoyens seraient avisés. Monsieur Dubé indique que le journal La Voix du Canton va reprendre à raison de 3 fois par année, on pourra y annoncer les rencontres.

Jeudi de cette semaine, il y aura une rencontre du conseil de quartier de la couronne rurale, si les gens sont intéressés, ils peuvent venir y assister.

Madame Christiane Meilleur indique qu'elle offre des cours de peinture à l'huile, qu'il y a une annonce aux babillard des boîtes postales. Elle est artiste peintre spécialisée en peinture acrylique et était professeur d'arts plastiques. Pour l'instant elle a des jeunes inscrits à son cours, mais elle peut aussi donner un cour pour les adultes de tous les niveaux. Elle peut également offrir des cours en peinture acrylique si désiré.

Monsieur Poirier indique que c'est la semaine des municipalités. Pour l'occasion, ce mercredi 14 septembre de 13 h 30 à 16 h 30, Ville de La Tuque a organisé une activité portes ouvertes à l'hôtel de ville, au garage municipal ainsi qu'à la caserne. Un chapiteau a été érigé dans le stationnement de l'hôtel de ville. C'est sans réservation, il suffit de se présenter sur place. C'est une bonne occasion d'en savoir plus sur l'organisation et de mettre un visage sur les personnes avec qui les citoyens auraient pu discuter au téléphone. Le personnel se fera un plaisir d'accueillir les citoyens. Il y aura également une activité avec la Chambre de commerce. Il remercie l'assistance pour leur présence et l'implication des membres du comité du conseil de quartier, qui ont à cœur leur territoire. Si les citoyens ont des suggestions, ils peuvent leur en faire part et le président fera le suivi auprès du conseil municipal.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Nancy Boissonneault demande pourquoi le ministère n'a pas installé une glissière de sécurité au rang Ouest, dans la côte en montant à gauche, après la cabane du zec. L'accotement est très profond et lorsqu'on rencontre une vanne, il n'y a pas beaucoup de place pour se tasser. De plus, il y a beaucoup de feuillus dans la courbe et les branches arrivent dans le chemin, ce qui obstrue la visibilité. Elle a avisé l'employé municipal qui est allé couper des branches.

Monsieur Therrien indique que cette année il n'était pas prévu de faire du débroussaillage au rang Ouest. L'an passé monsieur Mario Lavigne a été engagé pour débroussailler le rang Ouest et en principe cela devait être bon pour 3-4 ans. Par le passé, la municipalité donnait le contrat annuel aux cultivateurs, monsieur Claude Gagnon faisait le rang Ouest et monsieur René Desbiens faisait le rang Est. Il veut discuter avec son patron de la pertinence d'acquérir une machinerie spécialement conçue pour le débroussaillage. Elle pourrait servir pour tous les secteurs ruraux de la ville, ce serait avantageux pour la Ville.

- Monsieur Michel Adams demande où se classe le chemin Beaumont, dans l'échelle des priorités du plan transmis au ministère. Il indique également que la roche ajoutée à la section où le terrain est érodé, a baissée de deux pieds. Il ne faut pas attendre qu'une section parte et engendre des coûts encore plus élevés.

Monsieur Poirier indique que l'étude vient juste d'être complétée et pour l'instant le conseil municipal n'en a pas eu d'exemplaire. Beaucoup d'argent est investi au niveau des chemins ruraux, avec ce programme cela permettra à la Ville d'en faire beaucoup plus. La Croche et la couronne rurale comportent 80 % des chemins ruraux et forestiers. Dans l'optique du conseiller du secteur, au lieu de faire des réparations partielles mineures un partout à tous les ans, qui ne sont pas durables, il vaut mieux en faire moins mais sur de plus grandes surfaces et de durabilité accrue. Le chemin Bourassa nécessite également beaucoup de réparations.

- Monsieur Adams indique également que la roche ajoutée à la section où le terrain est érodé au Beaumont, a baissée de deux pieds. Il ne faut pas attendre qu'une partie de terrain s'effondre, car les coûts seront beaucoup plus élevés.

Monsieur Dubé se rendra sur place pour vérifier l'état des lieux.

- Monsieur Goudreault demande s'il ne serait pas préférable et moins dispendieux, de recycler l'asphalte pour faire des réparations de chemins.

Monsieur Dubé mentionne que la vieille asphalte est toujours recyclée et utilisée pour élargir les accotements.

- Monsieur Faust demande si le chemin à la Fitzpatrick fait partie du plan d'intervention. On lui répond que non qu'il est sous la juridiction du ministère des Transports.
- Monsieur Robert Roussin s'informe au niveau du ponceau au début du rang Est.

Monsieur Poirier indique que le surintendant du Service des travaux publics, monsieur Luc Fortin, a fait une vérification ce matin et elle est comprise dans le plan d'intervention. L'ingénieur de la ville, monsieur Guillaume Dontigny, surveille la situation de près.

Monsieur Alain Jean se dit surpris que le remplacement de ce ponceau ne soit pas une priorité. Il ne faut pas attendre que Le camion de lait ou un tracteur se retrouvent dans la rivière.

- Monsieur André Mercure soumet de nouveau la suggestion que madame Monika Olschinski avait faite à une précédente rencontre, soit qu'il y ait deux collectes de déchets volumineux par année au lieu de une.

La demande sera étudiée.

- L'employé municipal, monsieur Normand Therrien, indique que lors de la journée familiale le gros foyer du chalet de ski a été installé sur la plage. Il demande si c'était possible que le secteur puisse s'en procurer un pour les saisons estivales, il pourrait être plus petit. Cela éviterait que les gens qui fréquentent le parc de la plage La Croche, ne fassent des feux partout; cela serait plus sécuritaire.

Monsieur Dubé indique que cela pourrait faire partie du projet du parc.

11. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre sera le 25 janvier 2023. Les citoyens recevront une invitation via un médiaposte. Monsieur Dubé remercie les gens de leur présence.

12. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur André Goyette
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Marc Goudreault

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 50

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Clément Dubé
Conseiller et président



Guylaine Beaudin
Secrétaire